

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **POISSON TERRASSEMENT Site de Rémy sur la commune principale de l'AIOT Rue de CANLY 60190 REMY.**

La référence de votre dossier est **A-4-3J83Q0NTC** et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/03/2024 à 11h52 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0005106583**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **41494531100010**

Organisme : **CERDIS ENVIRONNEMENT**

Fonction : **GERANT**

## Personne morale

N° SIRET **48456199800028**

Raison sociale **POISSON TERRASSEMENT**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**201 RUE LES AGEUX**

**60700 LES AGEUX**

## Signataire

Qualité : **Gérant**

## Référent

Fonction : **Gérant**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **POISSON TERRASSEMENT Site de Rémy**

Description des activités :

**L'objectif de cette société est de compléter son savoir-faire au travers du développement des activités suivantes : - une activité de broyage, concassage et criblage de matériaux inertes, - une activité de fabrication d'éléments en bétons préfabriqués. Le principe général d'une installation de broyage, concassage et de criblage consiste à passer d'un matériau de granulométrie variée, à une série de granulats de taille calibrée. Cette activité permettra donc d'intégrer le recyclage des sous-produits issus de la déconstruction, les déchets inertes du bâtiment, gravats... seront concassés puis criblés en vue de leur réemploi dans les propres activités de la société POISSON TERRASSEMENT telles que la centrale béton, les différents chantiers de construction et d'aménagement de la société, ainsi que pour des clients de la société. Cette activité nécessite de la place pour stocker les matériaux à concasser, une installation de concassage et de criblage et une aire de stockage des produits criblés en trois catégories : • Sable, • Concassés 0 - 31,5, • Concassés de fraction > à 31,5.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **OUI**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**Rue de CANLY**

**60190 REMY**

X : 678197

Y : 6925066

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	190 kW	D	190

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les refus de tri sont assimilés à des déchets non dangereux et non inertes. Ces derniers seront conditionnés en benne, collectés, valorisés et traités par une société agréée (PAPREC). Les ferrailles extraites par l'opération de broyage concassage criblage seront conditionnées en benne, collectées, valorisées et traitées par une société agréée (PAPREC).**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Les points d'eau (bassins, citernes, etc.) seront d'une capacité en rapport avec le risque à défendre. Un bassin de 150 m3 muni d'une bâche, dédié à la protection incendie, est situé à proximité de la zone de concassage.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**De plus, l'installation de concassage criblage disposera d'extincteurs répartis au niveau des**

**engins directement accessibles depuis les lieux présentant des risques. Les extincteurs seront appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés.**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)